

Bulletin phytosanitaire n° 2 du 22 mars 2021 – Grandes cultures

Vous pouvez atteindre le Service phytosanitaire cantonal à un numéro figurant en fin de bulletin.

Actualités principales

Voir détails et autres actualités dans les pages suivantes

Colza

- **Gros charançons de la tige du colza :** la période de sensibilité touche à sa fin. Ce ravageur a été très actif dès la mi-février ; il est à surveiller jusqu'à ce que la tige du colza a atteint 20 cm environ. Passé ce stade, il ne présente plus de risques. Si une intervention est nécessaire, vu que le vol des méligrèthes a débuté, utiliser Talstar ou Blocker.
- **Méligrèthes :** les premiers individus sont arrivés, mais le vol principal n'a pas eu lieu. Ca pourrait être le cas d'ici à Pâques. La phase de sensibilité, qui va du stade CD 53 (boutons floraux dépassant les plus jeunes feuilles; photo) jusqu'au stade CD 59 (boutons floraux jaunes, mais toujours fermés), n'est pas encore atteinte. Durant toute cette phase, procéder à des contrôles réguliers. **Attention : nouveaux seuils d'intervention** (double des précédents).



Céréales – désherbage & régulation de croissance

Les gels matinaux ne sont pas propices à l'application d'herbicides foliaires (sulfonylurées ou graminicides spécifiques) et de CCC. Eviter l'application avant des périodes de gel au sol (-3 et plus) ou si les écarts thermiques (jour-nuit) sont supérieurs à 15°C. Si des interventions mécaniques doivent encore être effectuées, attendre que les conditions de sol le permettent, en veillant, dans l'idéal, que quelques jours de sec suivent.

Betterave sucrière

Vérifier que le sol soit ressuyé en profondeur avant tout travail et qu'il soit réchauffé avant de semer.

Contenu du bulletin

> <u>Colza</u>	> Gros charançon de la tige du colza et Méligrèthes > Désherbage de rattrapage > Fongicide/régulateur > Fumure
> <u>Céréales</u>	> Désherbage > Fumure > Régulateurs de croissance
> <u>Pois protéagineux</u>	> Désherbage
> <u>Cultures de printemps</u>	> Destruction préalable des engrains verts ou prairies
> <u>Betterave sucrière</u>	> Semis
> <u>Pomme de terre</u>	> Ver fil de fer > Rhizoctone
> <u>Maïs</u>	> Commander les trichogrammes

Etat de la situation

De nombreux travaux des champs ont pu être effectués dans de bonnes conditions à la faveur des conditions printanières de fin février. Le retour des conditions hivernales les a interrompus. Il a aussi freiné une végétation en plein développement. Mais ça ne devrait pas lui avoir causé préjudice. Il conviendra d'attendre que les sols soient bien ressuyés avant de reprendre les travaux, notamment en vue des semis de betterave, et que les températures remontent, pour le désherbage des céréales.

Colza

Stade phénologique : élongation de la tige (CD 31-50) 5-25 cm

Insectes nuisibles

→**FT Agridea 6.61-67**

Pièges : voir flash phytosanitaire n°1 du 23 février 2021.

Gros charançon de la tige du colza

La période de sensibilité touche à sa fin. Le vol du gros charançon de la tige du colza a débuté à la mi-février ; il a été important de manière généralisée. Les conditions humides et fraîches qui ont prévalu durant la première moitié de mars ont fortement réduit le vol. Les températures plus clémentes de ces prochains temps pourraient rendre les charançons à nouveau actifs et permettre de nouvelles piqûres de ponte; elles sont possibles à des températures de 6 à 7°C. Un suivi des parcelles reste d'actualité tant que les plantes ont moins de 20 cm de tige. La vigilance est de mise notamment dans les secteurs ayant connu de fortes attaques de charançon au cours des dernières années.

Intervention : Si une intervention est nécessaire, utiliser de préférence Talstar SC ou Blocker car les premiers méligrèthes sont présents. Pour ces deux produits, **la largeur de la zone non traitée le long des eaux de surface** (cours d'eau, étangs, etc.) est respectivement de 50 et 100 m.

Méligrèthes

Les premiers individus sont arrivés, mais le vol principal n'a pas eu lieu. Ca pourrait être le cas d'ici à Pâques. La phase de sensibilité, qui va du stade CD 53 (boutons floraux dépassant les plus jeunes feuilles; photo de couverture) jusqu'au stade CD 59 (boutons floraux jaunes, mais toujours fermés), n'est pas encore atteinte. Durant toute cette phase, procéder à des contrôles réguliers.

Contrôle : aux heures les plus chaudes de la journée, à 10 endroits bien répartis dans la parcelle (assez éloignés du bord), compter les méligrèthes présents sur l'inflorescence principale de 5 plantes successives (sans privilégier les plus hautes ou les plus avancées en stade). Le nombre moyen de méligrèthes par plante est obtenu en divisant le total des insectes repérés par le nombre de plantes observées, donc y compris celles sans insecte.

De nouveaux seuil d'intervention sont valables dès cette année (voir le journal Agri du 19 mars 2021, p. 19) :

- > **6 méligrèthes** par plante au stade boutons floraux dégagés (CD 53-55) ; 4 en cas de colza faible.
- > **10 méligrèthes** par plante au stade boutons floraux séparés à boutons jaunes (CD 57-59) ; 7 en cas de colza faible.

Avant une intervention insecticide, ne pas oublier de sortir du programme extenso, sauf pour le produit Surround (poudre d'argile, avec efficacité partielle contre les méligrèthes), utilisable dans les cultures extenso et bio.

Intervention : ne pas intervenir trop tôt. Généralement, **une seule intervention** suffit, si elle est bien placée, c'est-à-dire :

- vol principal réalisé (sinon de nombreux méligrèthes apparaissent juste après le traitement),
- pas avant le stade CD 53 (photo) et
- seuil d'intervention atteint.

Pour le choix des insecticides, consulter la **fiche technique Agridea 6.69-70** (mars 2021). Respecter les doses et appliquer un volume de bouillie suffisant (min. 300 l/ha). Traiter en dehors des périodes de vol des abeilles (en fin de journée). Laisser un témoin non traité (1 largeur de barre sur au min. 10 m de long). En cas de deuxième traitement, changer de groupe de matière active. Respecter 20 m de zone non traitée (ZNT) par rapport aux eaux de surface pour ces deux produits.



Résumé des retraits programmés des insecticides. En conséquent, ne pas faire de stocks.

Matière active	Nom commercial	Délai utilisation
Chlorpyrifos	Pyrinex, Reldan	Interdit
Thiaclopride	Biscaya, Alanto	31.12.2021
Zeta-cypermétrine	Fury 10 EW	01.06.2022
Bifenthrine	Talstar SC	01.07.2022
Pymétrozine	Plenum WG	01.07.2022

Les points suivants ne sont valables que pour les cultures de colza peu avancées.

Désherbage de rattrapage

→FT Agridea 6.31-32 et 20.33

Graminées : notamment dans les parcelles avec des colzas en retard de développement ou présentant des peuplements lacunaires suite à la forte pression des altises en automne 2020, il est possible d'appliquer un graminicide spécifique s'il y a plus de 10 graminées par m², repousses de céréales comprises. Veiller à ce que les températures atteignent une moyenne journalière de 7 à 10°C et qu'il n'y ait pas de gel nocturne. Il est possible de mélanger l'herbicide à l'insecticide dans le cas d'une intervention nécessaire contre le gros charançon de la tige du colza.

Dicotylédones : en cas de problème de gaillet, de vesce (semée en couvert avec colza) ou d'autres dicotylédones (camomille, coquelicot, etc.), il est possible d'intervenir avec le produit Effigo; à faire avant que les boutons floraux deviennent visibles, à des températures de plus de 8 à 10°C et en absence de gel nocturne. Compte tenu du stade limite imminent dans de nombreuses parcelles et des conditions météo, une application sera difficile à placer cette année. Effigo est interdit en zone S2. Le pyridate a une efficacité sur certaines dicotylédones annuelles peu développées.

Fongicide/régulateur

→FT Agridea 6.41 & 6.54

Les fongicides contenant du tébuconazole ou du metconazole ralentissent la croissance des plantes et limitent la verse à la récolte. Caryx et Toprex contiennent un fongicide en mélange avec un régulateur ; ils peuvent être utilisés au maximum une fois dans la culture et sont à appliquer avant l'apparition des boutons et en absence de gel avant et après, au risque sinon d'endommager le colza. A l'instar d'Effigo ci-dessus, cette intervention s'avère difficile à placer cette année. Il est recommandé de laisser un témoin qui permet d'évaluer l'efficacité du fongicide/régulateur, car celle-ci est aléatoire. Cette intervention n'a généralement pas d'effet sur le rendement. De plus, le risque de verse est faible, hormis en cas de peuplement très dense.

Les conditions fraîches du début mars sont peu favorables à une élongation rapide de la tige principale, propice à la verse. Elles favorisent plutôt le développement des bourgeons latéraux.

Fumure

→FT Agridea 6.15

Le 2^{ème} apport se fait au début montaison (5 à 10 cm d'élongation de la tige principale). Au total du 1^{er} et du 2^{ème} apport, apporter 50 à 80 unités de soufre sous forme de sulfate.

Céréales d'automne

Stades phénologiques :

- Blé : plein à fin tallage (CD 25 à CD 29)
- Orge : fin tallage à épi 1 cm (CD 29 à CD 30)

Désherbage

→FT Agridea 2.34-36

Les températures annoncées pour la fin du mois de mars seront propices à l'application d'herbicides foliaires (sulfonylurées ou graminicides spécifiques) et de CCC. Eviter l'application avant des périodes de gel au sol (-3 et plus) ou si les écarts thermiques (jour-nuit) sont supérieurs à 15°C. Il est important que les parcelles soient praticables. La période plus sèche qui s'annonce pourrait être favorable à de nouvelles interventions mécaniques.

Avec les importantes précipitations de l'automne 2020, certaines **orges** d'automne, voire les seigles et les triticales n'ont pas pu être désherbés en automne. Certaines sulfonylurées avec une action antigraminées (groupe de résistance B) peuvent provoquer une phytotoxicité sur les orges ayant des stades avancés. Prendre garde aux produits choisis et aux conditions d'application de celui-ci avant d'intervenir. La matière active pinoxaden (Avero, Axial One ou Avoxa) est interdite en zone S2. Pour rappel, les produits contenant de l'isoproturon sont interdits depuis le 1.07.2020.

Blé d'automne

A l'exception des blés semés tôt qui ont été désherbés en automne, le désherbage est recommandé durant le tallage contre les graminées et dicotylédones. Notamment dans les blés semés tôt qui n'ont pas été désherbés en automne, on observe une forte présence d'adventices germant en automne-hiver (véroniques, pensée, lamier, mouron, agrostide jouet du vent ou vulpin). En revanche, on n'observe pas encore, ou peu, d'adventices germant au printemps (matricaire, gaillet ou folle avoine).

Lutte contre les graminées (en priorité agrostide jouet du vent et vulpin) : les produits racinaires permettent de contrôler l'agrostide, le pâturin et quelques dicotylédones. L'efficacité du traitement est meilleure sur des graminées peu développées (max. 3 feuilles). Sur les parcelles avec présence importante d'adventices, des sulfonylurées ou des graminicides spécifiques pourront également être appliquées en l'absence de gel nocturne (3 jours avant et après le traitement). Sur les parcelles avec de l'agrostide résistante aux sulfonylurées, le désherbage se fera avec un graminicide spécifique (FT Agridea 18.36). Il est aussi possible de mélanger certaines sulfonylurées avec Artist, Dancor 70 WG ou Herold Flex, notamment pour contrôler l'agrostide ou le pâturin.

Lutte contre les dicotylédones : les sulfonylurées antigraminées, les contacts combinés sont en général efficaces contre la plupart des dicotylédones. Certains produits ne devront pas être appliqués après la fin du tallage, leur utilisation se fera dès que possible mais en absence de gel. Dès le début redressement (épi à 1 cm), il reste par exemple Axial One, Avero, Avoxa, Puma extra, Foxtrot + Gondor ou les sulfonylurées anti-graminées (p.ex. Archipel, Atlantis OD, Talis + Gondor ou Othello Star + Mero).

Le choix de l'herbicide contre les dicotylédones se fera aussi en fonction d'adventices comme les gaillets, les chardons et les rumex. Mais c'est encore trop tôt pour intervenir contre ces adventices ; une intervention de rattrapage peut être nécessaire ultérieurement. De même contre les repousses de tournesol qui germeront encore au printemps, mais de nombreuses repousses ont eu le temps de lever en automne et ont généralement été détruites durant l'hiver. Les fiches techniques Agridea 2.34 à 2.36 contiennent toutes les informations nécessaires pour le choix et l'application des herbicides. Les conditions météorologiques lors de l'application sont déterminantes pour assurer une efficacité maximale des produits. Les herbicides racinaires (p.ex. métribuzine) sont relativement indépendants de la température. Seuls de grands écarts (p.ex. de -3° à +15°C) peuvent endommager les cultures. En revanche, l'humidité du sol est cruciale. Au contraire des racinaires, les herbicides foliaires (sulfonylurées, hormones) sont exigeants vis-à-vis des conditions météorologiques. Ils dépendent de la température et ne devraient être appliqués qu'au-dessus de 5°C. Il faut aussi veiller à ce qu'il n'y ait pas de gels dans les 2-3 nuits suivant l'application, ni d'écarts de températures supérieurs à 15°C et que l'humidité relative de l'air dépasse 60 à 70%.

Fumure

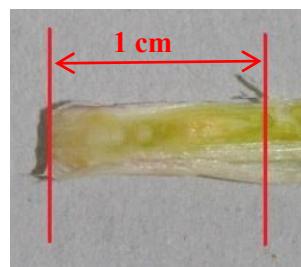
→FT Agridea 2.15

Les besoins en soufre (S) du blé sont de 25 à 30 unités par ha. Un apport éventuel se fera avec le premier et/ou le deuxième apport de N.

Régulateurs de croissance

→FT Agridea 20.41-46

Le produit CCC est utilisable au stade 30 (épi 1 cm) sur blé, triticale et épeautre. Traiter sur des plantes en pleine croissance, dès 8°C (pas d'intervention si gel nocturne) et vérifier sur l'emballage si le mélange est possible avec un herbicide pour le CCC et, le cas échéant, si le dosage doit être réduit. Les fiches techniques Agridea 2.41-46 contiennent les précisions quant aux conditions d'emploi et aux dosages recommandés. Les conditions d'application sont plus importantes que le strict respect du stade de la céréale. Si les conditions ne sont pas propices à une application de CCC, il existe suffisamment d'alternatives à des stades ultérieurs. Rien ne sert de forcer.



Pois protéagineux

Désherbage

→FT Agridea 10.31-32

Pois d'hiver : dans les parcelles non désherbées en automne, on peut intervenir avec du bentazone (p.ex. Basagran SG) mélangé à de la pendiméthaline (p.ex. Stomp Aqua) ou au Boléro. Sur des adventices bien développées, l'efficacité est réduite. Lors d'utilisation de la matière active bentazone, il faut être attentif aux restrictions sur la rotation, pour protéger les eaux souterraines, soit max. 0.96 kg de MA/ha sur la même parcelle sur une période de deux ans.

Pois de printemps : il est très sensible aux problèmes de structure de sol (sol gorgé d'eau, tassemement). Pour les semis qui restent, il est donc recommandé d'être patient et d'attendre que les sols soient bien ressuyés.

Le désherbage peut se réaliser en prélevée ou en postlevée. Le traitement de prélevée est bien indiqué dans les parcelles sales en dicotylédones. Il est à faire le plus tôt possible après le semis pour réduire les risques de phytotoxicité. Un sol frais au moment du traitement et une petite pluie dans les jours suivants sont les conditions idéales pour une bonne efficacité. Les traitements de prélevée peuvent se faire avec des herbicides racinaires comme Bandur (attention : en prélevée, max. 3 l/ha) ou par exemple Cargon S + Successor 600 sur des semis bien recouverts ou avec Boléro. Attention aux conditions d'utilisation concernant la protection des eaux, soit une zone non traitée (ZNT) et/ou mesures de réduction du ruissellement (FT 18.05). Par exemple ZNT de 20 m pour Successor 600, 50 m pour Bandur et 4 points de ruissellement pour Bandur.

Le désherbage de postlevée est adapté aux faibles pressions d'aventices. Il peut par exemple se faire par l'application au stade 2 à 4 étages foliaires d'un mélange composé d'un racinaire (pendiméthaline) et d'un contact (bentazone) ou de Boléro. Les produits foliaires sont à appliquer hors période de gel. Pour obtenir une bonne efficacité, il est indispensable d'intervenir sur des adventices peu développées (stade cotylédons à 2 feuilles). Les produits contenant du bentazone (Basagran, etc.) ainsi que ceux qui contiennent de la péthoxamide (Successor 600, Colzaphen et Rodino Ready) sont interdits en zone S2. Voir la fiche technique Agridea 10.31 pour les mélanges disponibles et les recommandations d'emploi.

Si nécessaire, il est possible d'intervenir dès la levée des graminées avec un graminicide spécifique. Voir fiche technique Agridea 20.33.

Si les conditions (météo et sol) sont favorables, le désherbage mécanique avec une herse étrille donne de bons résultats. Attendre que les pois atteignent 2 à 3 étages foliaires. Pour assurer un bon enracinement, semer à une profondeur de 4 à 5 cm.

Remplacement de culture

Céréales et colza

→FT Agridea 1.31-32 / 2.13 et 6.39

En cas de mauvais hivernage, notamment suite aux importantes précipitations de l'automne, les peuplements sur certaines parcelles de céréales d'automne ou de colza sont critiques. Néanmoins, le remplacement d'une culture est une décision délicate à prendre ; elle ne devrait pas se baser que sur des critères visuels mais aussi et surtout sur un calcul économique.

Voici les critères pouvant aider à prendre une décision :

1. Contrôle du peuplement : les FT Agridea mentionnent des densités minimales à atteindre pour le maintien d'une culture (seuil économique). Exemples : blé d'automne 100-130 plantes saines/m², orge d'automne 80-100 plantes saines/m². Le maintien d'une culture de colza se base sur deux critères : nombre de plantes saines et le diamètre du collet. Avec des plantes ayant un diamètre du collet de 8 à 10 mm, 7 à 12 plantes/m² sont nécessaires ; mais avec un diamètre plus faible, il faudra plutôt 12 à 20 plantes/m².
2. Paiements directs : prendre en considération les diverses contributions liées aux cultures (qualité paysagère, nombre de culture, ...).
3. Règles PER à respecter malgré un remplacement (% max. par culture, nombre de culture, ...)
4. Résidus phytosanitaires : est-ce qu'un labour ou un travail du sol superficiel est nécessaire ? Quelles cultures de remplacement sont possibles selon les produits utilisés.

Actuellement, il est relativement tard pour le semis de céréales de printemps. Préférer des cultures de printemps telles que pois protéagineux ou maïs.

Destruction des engrains verts ou prairies avant une culture de printemps

Dans les cas où des engrains verts n'ont pas été détruits par le gel ou face à une forte présence de repousses de céréales ou de colza, un travail du sol ou un traitement avec 4-5 l/ha (6-8 l/ha en présence de colza) de produit contenant du glyphosate (360 g/l) permettra de créer les conditions propices à la mise en place de cultures de printemps telles que betterave sucrière ou tournesol. Il est trop tôt pour intervenir avant la mise en place de cultures plus tardives (maïs). Attendre 5 jours entre la destruction chimique et la préparation du lit de semence.

Pour la destruction d'une prairie temporaire, il faut compter entre 6 et 8 l/ha de produit contenant du glyphosate (360 g/l). Préférer la fourchette supérieure si la prairie a encore passablement de trèfles et des rumex. Pour rappel, une autorisation de traitement est nécessaire si un labour de la prairie est prévu en plus de sa destruction au glyphosate.

En cas de non labour en vue de retirer des contributions à l'efficience des ressources (CER), la limite maximale de 4,1 l de glyphosate (360 g/l) ne doit pas être dépassée, en comptant aussi une éventuelle intervention antérieure, en été-automne après récolte du précédent.

Pour optimiser son efficacité, il est important de respecter les conditions d'application du glyphosate, soit : volume d'eau 100 à 200 l/ha, ajout de 1 à 3 kg de sulfate d'ammoniaque par 100 l d'eau dans la cuve avant le glyphosate, ajout d'un mouillant et une hygrométrie >60 à 70% durant la pulvérisation.

Betterave sucrière

Semis

N'intervenir dans les parcelles que lorsque les sols sont bien ressuyés et réchauffés (>5°C ; Grangeneuve : 4.2°C à 20 cm selon [le réseau suisse d'humidité des sols](#)) pour garantir un développement juvénile rapide et ainsi réduire les risques de dégâts dus aux ravageurs aériens (altises, etc.). Il est conseillé, dans la mesure du possible, de faire l'impasse sur les interventions contre les altises afin de préserver au maximum les auxiliaires qui, plus tard, pourront être un levier utile dans la lutte contre les pucerons, d'où l'importance d'une bonne mise en place de la culture.

Pomme de terre

Ver fil de fer

En cas de risque de dégâts de vers fil de fer, le microgranulé Ephosin peut encore être utilisé jusqu'au 28.05.2021. En PER, une autorisation de traitement est requise ; contacter le Service phytosanitaire. Les critères d'octroi de l'autorisation et les conditions d'utilisation du produit sont mentionnés dans le document téléchargeable sur le site de www.grangeneuve.ch, rubrique Service phytosanitaire cantonal.

L'efficacité du produit Ephosin n'est que partielle (30 à 60%) contre les vers fils de fer. Pour garantir un certain niveau d'efficacité, il est important de l'appliquer dans un sol réchauffé (8-10°C), dans le but d'avoir le plus possible de vers fil de fer actifs dans les couches supérieures du sol. Le granulé n'exerce pas d'effet appât; les vers fil de fer ne sont affectés que lorsqu'ils passent « par hasard » à proximité du produit (1-3 cm). Ephosin n'est pas systémique; il agit par contact, ingestion et inhalation. La durée d'action est courte (env. 6 semaines). Si la pression des vers fils de fer est trop forte, l'efficacité du produit peut être insuffisante. Par conséquent, il est indispensable de prendre toutes les mesures de lutte indirecte pour maintenir les populations de vers fil de fer à un bas niveau, c'est-à-dire :

- Éviter les pommes de terre dans les 2-3 ans suivant une prairie (le risque d'avoir des pommes de terre ayant trop de trous de vers fil de fer est de plus de 50% l'année suivant une prairie. En revanche, ce risque chute à moins de 8% pour les pommes de terre venant trois ans après une prairie);
- Sur les parcelles prévues pour les pommes de terre, préférer les prairies temporaires d'une année aux pluriannuelles;
- Répertorier les parcelles où des dégâts ont été constatés; éviter les parcelles à problèmes (sols lourds, riches en humus); attention en cas d'échange de parcelles;
- Récolter rapidement les pommes de terre après défanage.

Il est possible, mais sans grande fiabilité, d'évaluer la présence de vers fil de fer dans les parcelles. Pour cela, il faut creuser un trou de 10 cm et y enfouir une vieille pomme de terre coupée en deux. Marquer l'endroit. Répéter l'opération sur 3 séries de 10 pommes de terre par trou. Observer la présence du ver sur ces pommes de terre après une semaine. En cas de forte présence, comme le seul moyen de lutte directe n'a qu'une efficacité partielle, la seule solution est de changer de parcelle.

Le produit de lutte biologique Attracap (Omya) est aussi soumis à autorisation de traitement. Il est disponible sur commande préalable pour une surface limitée. Se renseigner auprès de la firme.

Rhizoctone

→FT Agridea 4.55-57

Un traitement avec un fongicide se justifie si le seuil pour le rhizoctone est atteint (plus de 20% des plants avec des sclérotes) ou si le risque est élevé : précédent ou antécédent prairie, variété sensible (Agata, Annabelle, Bintje, Ditta, Erika, Gwenne, Queen Anne, Panda, Pirol), rotation chargée en pomme de terre.

Le traitement des plants avant plantation par pulvérisation à ultra-bas volume donne une meilleure efficacité que le traitement au champ à la plantation, surtout si la pression de rhizoctone est forte.

Pour l'application à la plantation, utiliser un volume de 80 à 120 l/ha. Le Proradix a un effet partiel contre la gale commune et argentée.

Un traitement des buttes est aussi possible avec le fongicide Sercadis (0.8 l/ha). Ce produit a une bonne efficacité contre le rhizoctone et la gale argentée. La gale argentée peut représenter un problème en production de pommes de terre de consommation seulement.



Maïs

Pyrale

→FT Agridea 5.63

La pression de la pyrale du maïs a été moyenne en 2020. La lutte préventive contre la pyrale du maïs est indispensable. Les pailles, hâchées lors de la récolte, doivent être enfouies par un labour propre au plus tard en avril.

La commande des trichogrammes est à faire avant la fin mars 2021 (Andermatt), voire le 20 avril (UFA Semences ou Omya).

Dans des cas particuliers (>30% des tiges cassées par la pyrale en 2020 ou forte pression de sangliers) et à condition que les mesures préventives susmentionnées aient été appliquées, il est possible de demander une autorisation pour un traitement insecticide au Service phytosanitaire cantonal. Cette possibilité n'existe **que pour le maïs grain**. La date d'application optimale sera communiquée en temps opportun.

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- André Chassot (responsable) : 026 305 58 65
- Emilia Vorlet : 026 305 58 73
- Jonathan Heyer : 026 305 58 71
- Lars Mauron : 026 305 58 75
- Claudia Degen : 026 305 58 33